

# Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2020

---

## 1 – Affouages 2020

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente d'affouages (futaie, frêne / érable) dans la parcelle communale 2.j, en collaboration avec l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces affouages et lui donne pouvoir pour l'organisation de cette vente

## 2 – Tarif des affouages 2020

Monsieur le Maire propose que le prix de vente du stère pour les affouages 2020 de la commune situés parcelle 2.j soit fixé au tarif de 4 € du stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le prix de 4 € le stère.

## 3 – Régularisation des comptes d'actifs – Comptes 1641 et 168758

Monsieur le Maire indique qu'une étude de l'actif de la commune a mis en évidence la nécessité de régulariser le solde d'un certain nombre de comptes qui n'ont plus été mouvementés depuis de nombreuses années,

Il informe que les comptes 1641 et 168758 sont concernés.

Il ajoute que les écritures suivantes ont été validées par le comptable de la Trésorerie de Genlis, vu :

- l'état de l'actif de la commune et notamment celui des compte 1641 « Emprunts en euros » et 168758 « Autres dettes. Groupements de collectivités »

considérant

- que le SIVOM de Genlis avaient contractés en son temps des emprunts au nom de la collectivité d'Izeure pour financer des travaux que la commune avait commandés,
- que la répartition de l'actif du SIVOM de Genlis lors de sa transformation en communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a entraîné une reprise par les communes membres d'autres emprunts souscrits par le syndicat,
- que la reprise des emprunts susmentionnés aux deux précédents tirets n'a pas été effectuée en totalité dans la comptabilité communale et que cela a généré les écarts suivants aux comptes 1641 et 168758
  - au compte 1641 il apparaît que les emprunts du SIVOM repris en 2006 par les communes n'ont pas donné lieu à un crédit du compte 1641 alors que les annuités ont bien été payées chaque année par les communes : Ecart de 70 018,47 €

- que le solde créditeur de 107 012,62 € figurant au compte 168758 est identique depuis fin 2007 dans la commune

qu'il convient pour régulariser le compte 1641 et le compte 168758 d'autoriser le comptable à effectuer les écritures suivantes (opération d'ordre non budgétaire) :

- Débit 168758 Crédit 1641 pour 70 018,47 €
- Débit 168758 Crédit 1068 pour 36 994,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le comptable à effectuer les écritures nécessaires à la régularisation des comptes d'actifs de la commune par les écritures suivantes :

- Débit 168758 Crédit 1641 pour 70 018,47 €
- Débit 168758 Crédit 1068 pour 36 994,15 €

#### **4 – Informations du maire :**

##### **1. Réception d'une lettre anonyme concernant la rue des Violettes :**

M. le Maire indique qu'il n'acceptera pas, durant son mandat, les lettres anonymes, concernant les dénonciations et autres...

Il précise qu'il est disponible pour toutes discussions à la mairie ou sur le terrain avec prise de rendez-vous.

##### **2. Défibrillateur :**

Le défibrillateur, installé au stade de foot, a été contrôlé le 02/11/2020 par la société Défibrill. Le technicien a préconisé de le changer de place pour être plus à l'abri du soleil. Il a indiqué également que les ergots de fermeture et d'ouverture sont défectueux et a établi un devis de remplacement pour un montant de 528 € TTC, sans la pose.

Après vérification par M. le Maire, il s'avère que le boîtier, en parfait état de fonctionnement, ne nécessite pas d'être remplacé.

##### **3. Influenza aviaire H5N8 :**

Une information a été mise sur la page Facebook de la mairie et distribuée aux personnes possédant des basses-cours sur les mesures à prendre concernant le retour de la grippe aviaire depuis le 05/11/2020.

##### **4. M. le Maire informe l'ensemble des élus de la commune que leurs adresses mails ont été communiquées à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de pouvoir leur adresser directement diverses informations.**

5. Transfert du pouvoir de police spéciale au président de l'intercommunalité :

Il concerne :

- La collecte des déchets ménagers
- L'assainissement collectif ou non-collectif
- La création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

M. le Maire indique qu'il ne s'est pas opposé à ce transfert.

6. Arrêt de travail d'un agent communal :

L'arrêt de travail d'un agent est prolongé au-delà d'un an soit jusqu'au 15/12/2020. Le comité médical du Centre de Gestion a été saisi afin de connaître la suite administrative à donner à ce dossier.

7. Etat des impayés locataire 2B rue de Bessey :

A la date du 20/10/2020, le locataire du 2B rue de Bessey était redevable à la commune de 1 760.59 € correspondant à un solde du loyer de février 2020 et à l'intégralité des loyers d'avril, juin et juillet 2020.

*Information dernière minute : Le solde des impayés a été réglé auprès de la trésorerie le 19/11/2020.*

8. Aire de jeux petite enfance :

Suite à la démission de Nicolas PERRUSSET, M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'étant investis dans le groupe de travail concernant la future aire de jeux, si l'un d'eux souhaite se porter volontaire pour être référent.

Le groupe préfère que Pierre MERCIER, par la mission qui lui est confiée, se charge de la coordination du dossier.

9. Indemnités kilométriques des élus :

M. le Maire indique que des indemnités kilométriques seront allouées aux conseillers municipaux étant convoqués à des réunions dans le cadre de leur mandat, en dehors de la commune.

Celles-ci seront calculées conformément au barème fiscal pour un véhicule de 5 à 7 cv.

Le demandeur devra fournir sa convocation, une attestation de présence et son relevé kilométrique.

#### 10. Affouages :

M. le Maire, Bernadette BERGER et Yves BATAILLARD se sont rendus avec M. DRIEZ, responsable de la forêt communale à l'ONF, dans la parcelle de bois où auront lieu les affouages.

Les candidats devront s'inscrire en mairie munis d'une pièce d'identité et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire.

Les morceaux de bois inférieurs à 8 cm de diamètre ne seront pas facturés.

#### 11. Information « Ferme aux escaliers » à Aiserey :

M. le Maire indique qu'il a assisté à une réunion à la communauté de communes concernant la « Ferme aux escaliers ».

Le président de la communauté de communes a indiqué que ce bâtiment, en rénovation, avait pris beaucoup de retard en partie dû à la Covid-19.

Il a également indiqué que l'architecte a omis de consulter les Bâtiments de France concernant la toiture.

La société « GAGLIA » demande que la communauté de communes prenne en charge le surcoût consécutif à cette erreur et au retard de travaux soit un montant d'environ 168 000 € HT.

Les 6 maires présents à cette réunion ainsi que les membres du bureau de la communauté de communes ont voté contre à l'unanimité.

#### 12. Conseils d'écoles :

Sylvain FERREUX donne un bref compte-rendu des conseils d'écoles qui se sont déroulés début novembre en distanciel.

#### 13. Colis de Noël :

La commande a été effectuée auprès de la société DUC DE GASCOGNE. Les personnes concernées ont été informées par un courrier distribué dans leur boîte aux lettres.

#### 14. Le Conseil Municipal tient à remercier Nicolas PERRUSSET (NETTO) qui a donné gracieusement un lot de chrysanthèmes invendus à cause de la Covid-19. Ces fleurs ont été déposées sur des tombes aux cimetières par quelques conseillers.

Un tour de table est effectué.

- Ludovic GAUTHIER informe le conseil des échanges qu'il a eu avec des sociétés de panneaux d'information lumineux. 2 devis ont été établis. Ils seront étudiés prochainement.
- Alexandre PRIN informe le conseil qu'il a pris contact avec l'architecte, Dominique JOUFFROY, pour remettre à jour le projet Cœur de Village concernant la place. Une réunion est prévue le jeudi 26 novembre à 16 h 00 en mairie.
- Yves BATAILLARD demande s'il est prévu l'achat d'un filet pour clôturer le terrain de foot afin d'empêcher les ballons d'atterrir dans les propriétés avoisinantes.
- Jean-Marc RENARD informe le conseil qu'il a découvert des tags sur le transformateur électrique rue des Coquelicots.
- Clarisse MELSION demande s'il est possible d'ajouter des rochers supplémentaires rue des Aubépines afin d'empêcher les voitures de contourner ceux existants et de rouler sur la partie engazonnée.